



# ABRI-VÉLO

## GUIDE D'UTILISATION

**Félicitations pour avoir choisi le vélo et le transport collectif pour vous déplacer; c'est une combinaison écologique, pratique et économique!**

**Vous trouverez ci-dessous quelques informations liées à l'utilisation de l'abri-vélo mis à votre disposition à la station Lionel-Groulx, ainsi que quelques règles et conseils sur le transport des vélos dans notre réseau.**

- **Localisation** : à l'arrière de l'édicule de la station Lionel-Groulx.
- **Accès** : présentez votre carte OPUS chargée de la clé électronique sur le valideur de la borne OPUS située à gauche de la porte de l'abri-vélo, et ouvrez immédiatement la porte de l'abri. Si vous déposez votre carte et n'entrez pas immédiatement, vous devrez attendre 1 minute avant de recommencer l'opération.
- **Expiration** : la clé d'accès expire au 31 décembre et doit être renouvelée en procédant à une nouvelle inscription.
- **Heures d'ouverture** : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'exception d'une courte période entre 3 h 30 et 4 h du matin afin de permettre la mise à jour de la borne OPUS.
- **Disponibilité** : les supports sont en libre-service selon le principe du premier arrivé, premier servi. La STM ne peut garantir leur disponibilité.
- **Attention** : Soyez prudent en montant ou en descendant votre vélo de son support.

### RÈGLES D'UTILISATION

Vous devez vous conformer aux règles et consignes d'utilisation de l'abri-vélo, notamment celles contenues dans les règlements de la STM, dans le présent guide d'utilisation, et toute autre règle qui pourrait être communiquée ultérieurement. Nous vous invitons à vous référer au Règlement concernant les normes de sécurité et de comportement des personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour la société de transport de Montréal (règlement R 036), disponible au [stm.info](http://stm.info) ou au point de service de la station Lionel-Groulx.

#### Autres règles spécifiques à l'utilisation de l'abri-vélo :

- Votre clé vous autorise à ranger un seul vélo.
- Veillez à bien refermer la porte derrière vous en entrant et en sortant de l'abri.
- L'abri est réservé aux vélos seulement (les véhicules motorisés ne sont pas acceptés).
- Ne laissez aucun vélo dans les allées – l'utilisation des supports est obligatoire.
- Il est interdit d'occuper une même place pendant plus de 48 heures consécutives. En cas de non-respect, votre vélo sera retiré de l'abri et une amende vous sera imposée.
- La STM ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de vandalisme de vélos, d'accessoires et d'objets personnels laissés à l'intérieur de l'abri.
- Informez la STM dans les plus brefs délais en cas de perte ou vol de votre carte OPUS contenant votre clé d'accès.

## LES VÉLOS DANS LE MÉTRO

Vous pouvez transporter votre vélo à bord du métro, à condition de respecter ces consignes de sécurité :

- Avoir au moins 14 ans ou être accompagné d'un adulte;
- Respecter les horaires autorisés :
  - Du lundi au vendredi, de 10 h à 15 h et après 19 h
  - Samedi, dimanche et jours fériés, toute la journée
- La STM se réserve le droit d'interdire l'accès aux vélos lors d'événements, prévus ou non, suscitant un fort achalandage. Consultez le calendrier des restrictions lors d'événements au [stm.info/vélo](http://stm.info/vélo).
- Vélos acceptés seulement dans la première voiture du métro;
- Six (6) vélos maximum autorisés, par passage, dans la première voiture;
- Laisser entrer et sortir les autres passagers d'abord;
- En tout temps, tenir le vélo près de soi, ne pas l'appuyer contre les sièges ou toute autre installation.

### Il est formellement interdit :

- D'enfourcher son vélo à l'intérieur d'une station;
- De stationner un vélo dans une station ; vous devez toujours l'avoir à la main.

## EN CAS DE PROBLÈME

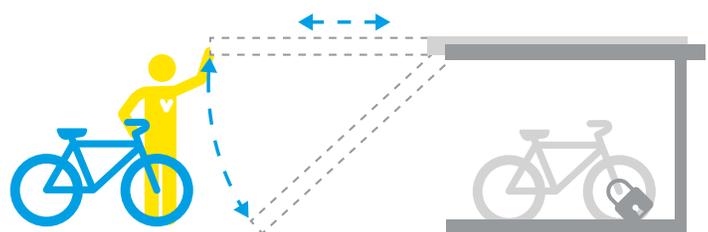
Avisez le changeur présent en station ou contactez-nous par téléphone au 514 786-4636 du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h 30 et les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30.

**Si vous perdez votre carte OPUS contenant votre clé d'accès :** présentez-vous à l'un de nos points de service à la clientèle pour la faire annuler et remplacer. Puisqu'elle est enregistrée, vous n'aurez que les frais d'émission de la carte OPUS à déboursier. Vous pouvez consulter la liste et les coordonnées de nos points de service en visitant [stm.info/espaceclient](http://stm.info/espaceclient).

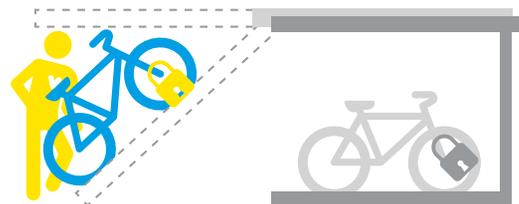
## VOTRE OPINION

Votre opinion sur le fonctionnement de l'Abri-vélo est importante pour nous. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires et suggestions en contactant notre service des commentaires au **514 786-4636** du lundi au vendredi de 7 h à 19 h 30 et les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30 ou en nous écrivant à [abri-velo@stm.info](mailto:abri-velo@stm.info).

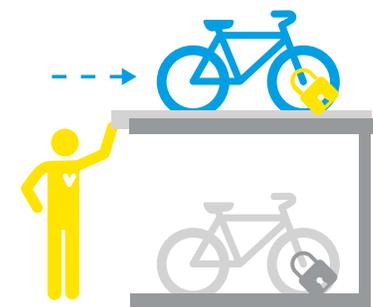
## MODE D'EMPLOI



**1** Tirez et descendez le rail



**2** Positionnez et verrouillez votre vélo



**3** Relevez et poussez le rail